

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune d' OLIVET



Séance du 31 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente-et-un mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MORAND Éric, Maire.

Présents : MORAND Eric, PIQUET Sarah, BARDOLS Frédéric, ROGER Jean, MUREZ Stéphane, VEZY Sandrine, GAUDIN Patrice, LIGER Sylvie.

Absents excusés : BRETON Antoine, CHABIRON-LAGADEC Stéphanie, LORICHON Michel.

Monsieur ROGER Jean a été nommé secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire expose les montants demandés à la commune d'Olivet pour l'année 2025 dans le cadre de la convention qui lie la commune à l'association.

Les montants sont les suivants :

Animation jeunesse	3 869,80 € (37,8%)
Animation enfance (6/10 ans)	2 887 € (28,2%)
Animation petite enfance (3/5 ans)	3 480,80 € (34%)
Mise à disposition agent communal La Brûlatte	401 €
TOTAL	10 638,60 €

Etant membres du CA, Mesdames PIQUET Sarah et VEZY Sandrine ne prennent pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **AUTORISE** le versement de la participation à l'association « ça coule de source » pour l'année 2025 soit **10 638,60 €** ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré : les jour mois et an sus dits.
Pour extrait conforme.

Le Maire,
Éric MORAND



Nombre de conseillers
en exercice : 11
de présents : 8
de votants : 8

Date de convocation :
24/03/2025

Date d'affichage :
01/04/2025

Le Maire de Olivet certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché à la Mairie, conformément aux articles 48 et 56 de la Loi du 5 avril 1984.

OBJET :
DCM N°2025-18 SUBVENTIONS CCDS EXERCICE 2025

VOTE
POUR : 6
CONTRE : /
ABSTENTION : /